

[Accueil Particuliers](#) > [Actualités](#) > Démarchage téléphonique : nouvelle liste d'opposition en place à partir du 1er juin 2016

EN BREF Prospection commerciale

## Démarchage téléphonique : nouvelle liste d'opposition en place à partir du 1er juin 2016

Publié le 03 mars 2016 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

À partir du 1er juin 2016, les consommateurs pourront s'inscrire sur la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique, gérée par la société Opposetel. C'est ce que vient d'indiquer la secrétaire d'État en charge du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire dans un communiqué du mercredi 2 mars 2016.

À cette date, les consommateurs pourront s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, il leur faudra communiquer leur numéro de téléphone à Opposetel soit par courrier, soit par le biais d'un site web dédié. Ils recevront alors un récépissé précisant la date à laquelle leur inscription sera effective sachant que ce délai sera au maximum de 30 jours après la délivrance du récépissé. Le récépissé indiquera également la durée d'inscription sur cette liste d'opposition.

C'est un arrêté publié au Journal officiel du 28 février 2016 qui a désigné la société Opposetel pour gérer la liste d'opposition au démarchage téléphonique. La société dispose maintenant de trois mois pour mettre en place cette nouvelle liste d'opposition. Cet arrêté fait suite à la loi consommation de 2014 (article 9 et suivants).



### Rappel :

cette nouvelle liste remplace Pacitel dont le service a fermé le 1er janvier 2016.

---

### Et aussi sur [service-public.fr](#)

- › Démarchage téléphonique abusif, spam (vocal ou par SMS) : que faire ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33267>)
  - › Démarchage téléphonique : fin de Pacitel au 1er janvier et nouvelle liste d'opposition au 2e trimestre 2016 (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10232>)
- 

### Pour en savoir plus

- › Communiqué de presse du 2 mars 2016 - Démarchage téléphonique [↗](http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20566.pdf) (<http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/20566.pdf>)
- › Arrêté du 25 février 2016 portant désignation de l'organisme chargé de gérer la liste d'opposition au démarchage téléphonique [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/25/EINC1605225A/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2016/2/25/EINC1605225A/jo/texte>)